

INVESTIR POUR L'AVENIR DU GRAND EST

— ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

SOMMAIRE

ÉDITO	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 - FINANCES.....	6
CONJONCTURE ET RECETTES	7
DES FONDAMENTAUX SOLIDES	9
PARTIE 2 - UNE ACTION RÉSOLUE ET ORGANISÉE	12
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	13
ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE	16
ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	23
PARTIE 3 - LES RESSOURCES HUMAINES DE LA RÉGION GRAND EST.....	28
DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DU GRAND EST.....	29
LES EFFECTIFS DE LA RÉGION GRAND EST	32

ÉDITO



**« NOUS VOULONS
RÉSOLUMENT ASSUMER
AUJOURD'HUI
LA RESPONSABILITÉ
DE PARTICIPER
AUX ÉVOLUTIONS DE LA
SOCIÉTÉ VERS UN MODÈLE
PLUS ÉCOLOGIQUE,
PLUS VERTUEUX,
PLUS PROCHE
DES ATTENTES
DES HABITANTS
DU GRAND EST...
UN MODÈLE D'AVENIR. »**

Ces Orientations Budgétaires 2020 s'inscrivent dans la continuité de nos priorités politiques mais marquent sans conteste un tournant méthodologique pour notre collectivité. En effet, nous construisons désormais notre budget par activités afin d'améliorer sa lisibilité. Par ailleurs et pour renforcer notre capacité à nous projeter dans l'avenir, nous lançons parallèlement un Plan Pluriannuel d'Investissements de 3,85 milliards pour les 4 prochaines années et créons un budget annexe pour les transports.

Ces nouvelles méthodes de travail vont nous permettre d'afficher notre ambition sans précédent non seulement pour l'année à venir mais aussi pour les 5 prochaines années.

Sur le fond, nos priorités demeurent identiques, car il nous appartient, dans notre rôle de chef de file de nombreuses politiques publiques mais également dans notre mission essentielle d'accompagnement des territoires de réussir la transition écologique et de créer les conditions d'un développement véritablement durable.

Si les résultats de nos politiques, en matière de baisse du chômage, d'investissements économiques ou de transitions numériques et durables commencent à réellement porter leurs fruits, il nous faut encore aller plus loin pour mettre ces premiers acquis au service de tous les territoires et assurer ainsi la cohésion sociale du Grand Est.

Les Orientations Budgétaires pour 2020 sous-tendent une volonté forte de la Région d'inscrire la durabilité dans l'ensemble de ses politiques parce que nous voulons résolument assumer aujourd'hui la responsabilité de participer aux évolutions de la société vers un modèle plus écologique, plus vertueux, plus proche des attentes des habitants du Grand Est... un modèle d'Avenir.

Jean Rottner
Président de la Région Grand Est

INTRODUCTION

S'inscrivant dans un contexte économique, sociétal, environnemental marqué par un cumul de transitions en constante accélération, qui sont à la fois sources de fractures – sociale, territoriale, générationnelle – mais aussi d'innovations et d'opportunités, **les orientations budgétaires au titre de 2020 témoignent, avec une acuité particulière, de la clairvoyance et de la force de notre projet politique au service du Grand Est et de nos concitoyens.**

À rebours de toute posture frileuse, attentiste ou de simple gestion, elles procèdent en effet de **choix forts, affirmés et pleinement assumés**, pour une action régionale que nous voulons encore plus offensive et mobilisatrice, **en cohérence avec les valeurs et engagements qui fondent notre mandature.**

Ces orientations traduisent le volontarisme avec lequel notre collectivité assure, dans leur plénitude, les responsabilités qui lui incombent au regard de ses compétences et domaines d'intervention.

Elles poursuivent un double objectif, parfaitement complémentaire :

- **Donner au Grand Est toutes les armes nécessaires pour pouvoir se projeter dans l'avenir avec confiance**, pour ne pas subir les évolutions mais au contraire en tirer pleinement parti et ainsi affirmer son attractivité, sa compétitivité et son exemplarité, dans un environnement qui sera toujours plus concurrentiel.

En ce sens, **la Région Grand Est s'affirme comme la collectivité de la modernité et de l'avenir.** Ces orientations en témoignent : nous ne craignons pas d'investir fortement, résolument, et en voyant loin.

Les grands projets structurants que nous avons déjà collectivement engagés – notamment dans le domaine du ferroviaire, du Très Haut Débit, ou encore de l'éducation numérique –, se poursuivront sur la base d'un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2023.

Ces projets, ces stratégies, sont, chacun le sait, **la condition incontournable si l'on veut asseoir sur des bases renouvelées, solides et durables, le développement et la prospérité de notre région, la vitalité de nos territoires et de nos secteurs d'activités, l'avenir des jeunes générations.**

Agir pour préparer l'avenir a, il faut le relever, une portée immédiate : d'une part, au bénéfice de nos concitoyens, à l'instar du déploiement du Très Haut Débit, qui leur profite immédiatement, au fur et à mesure de sa réalisation ; d'autre part, en termes d'attractivité renforcée du Grand Est, de ses secteurs d'activités et de connaissances, de ses territoires, comme en attestent les plus de 2,3 milliards d'euros d'investissements étrangers réalisés au cours de ces derniers mois dans notre région.

- **Dans le même temps, nous poursuivons cette impérieuse nécessité qui est de faire du Grand Est d'aujourd'hui une terre d'équilibre, d'équité, du bien vivre, où chacun**

DES CHOIX FORTS, AFFIRMÉS ET PLEINEMENT ASSUMÉS, POUR UNE ACTION RÉGIONALE QUE NOUS VOULONS ENCORE PLUS OFFENSIVE ET MOBILISATRICE

sur le territoire régional trouve les moyens de s'accomplir sur le plan personnel et professionnel, dans un environnement et un cadre de vie préservés et valorisants.

En ce sens, notre Région affirme, au quotidien, au travers de ses interventions et de ses initiatives volontaristes, **sa place et son rôle de collectivité de la proximité et de la solidarité.**

Cette double exigence irrigue l'ensemble de nos politiques et structure l'action régionale à tous les niveaux.

Notre action est donc resserrée autour de **trois grands axes**, interdépendants et indissociables, formant le **triptyque d'un développement véritablement durable**. Les clés du développement économique et social d'aujourd'hui et de demain, imposent de **réussir les grandes transitions – écologique, numérique et économique –**, considérées dans toutes leurs composantes, pour en tirer pleinement parti.

Les **deux premiers axes** leur sont donc respectivement consacrées, avec l'ambition d'**affirmer le Grand Est comme Région pilote en ces domaines**. Une ambition qui se fonde largement sur les formidables potentiels, atouts et savoir-faire que recèle notre territoire et que notre collectivité continuera de conforter et de promouvoir.

Le troisième axe est une exigence quasi morale : assurer la **cohésion territoriale et sociale du Grand Est**.

Notre collectivité est consciente de l'existence et du risque – avéré et potentiel – de fractures, de rupture d'égalité et de déclasserment entre les territoires et entre les citoyens. Elle entend parfaitement les messages dont les mouvements sociaux se font l'expression depuis ces derniers mois.

La Région continuera donc de s'investir fortement, dans la proximité et avec des modalités renforcées et renouvelées **de co-construction, d'écoute et de dialogue**, pour moderniser notre action, conforter le lien social, permettre à chacun de se réaliser, favoriser le développement équitable et solidaire des territoires, *in fine* **restaurer la confiance partout et pour tous en Grand Est**.

Ces orientations 2020 s'inscrivent par ailleurs dans un cadre budgétaire et financier qui connaît des mutations profondes.

Plusieurs contraintes pèsent de manière conjointe sur la construction des futurs budgets régionaux.

La contractualisation inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 impose une progression des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1,2 % par an, inflation comprise.

Par ailleurs, les réformes de l'apprentissage (perte de la compétence et de la responsabilité du Conseil Régional) et de la formation professionnelle en 2018 (lancement du PACTE et du Plan d'Investissement dans les Compétences – PIC), l'intégration des compétences transférées depuis 2017 (transport scolaire et interurbain notamment), comme de la montée en puissance de la mobilisation des fonds européens dont la Région assure directement la gestion depuis 2015, ont un impact inédit sur la structure du budget et sur les équilibres financiers qui en résultent, rendant difficiles et peu pertinentes la comparaison avec les exercices précédents.

Pour autant, notre collectivité maintient son ambition et ses exigences en matière de gestion budgétaire et d'investissement. À ce titre, les orientations réaffirment l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de préservation des capacités d'autofinancement à long terme, d'efficacité de ses dépenses d'intervention, et l'ambition de sa politique d'investissement qui mobilisera plus de trois milliards d'euros sur trois ans.



PARTIE 1

FINANCES

CONJONCTURE ET RECETTES

CONTEXTE MONDIAL

La conjoncture économique globalement moins favorable en 2019 et 2020 pourrait peser sur le rythme de progression de nos recettes.

En dépit du ralentissement du commerce mondial actuellement constaté, le consensus s'établit à ce stade autour d'une prévision de croissance mondiale de 3,4% en 2020, légèrement supérieur au rythme attendu pour 2019 (3,2%). Les différences de taux de croissance persistent cependant entre les grandes puissances économiques, au profit des grands émergents (Chine, Inde) et des États-Unis. Pour la France et la zone euro, le taux de croissance attendu en 2019 et 2020 est stabilisé à un niveau inférieur à 2017 et 2018.

De nombreux éléments d'incertitudes pourraient cependant conduire à abaisser ces prévisions dans les prochains mois : les tensions commerciales, à l'initiative des États-Unis ; les tensions géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient ; le sort du Brexit ; la question budgétaire italienne.

AMÉLIORATION DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE

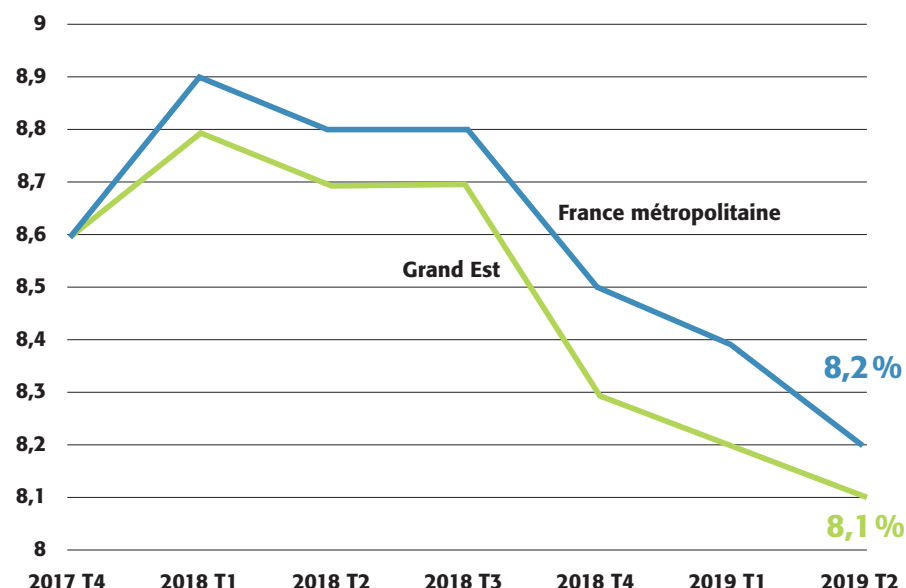
Territoire ouvert, à cheval entre l'Île-de-France et le cœur économique de l'Europe, la Région Grand Est continue de démontrer son attractivité pour les investisseurs étrangers. Elle était, en 2018, la cinquième région d'accueil des Investissements

directs étrangers (IDE)¹. En 2017 et 2018, les IDE ont permis le maintien ou la création de près de 5 300 emplois. 23% sont réalisés par des investisseurs allemands qui constituent les premiers pourvoyeurs d'IDE en Grand Est.

De nombreux indicateurs permettent d'observer le récent redressement de l'économie régionale faisant suite au choc économique de 2008, particulièrement impactant pour le Grand Est.

5^e RÉGION D'ACCUEIL DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

LE TAUX DE CHÔMAGE



¹ Bilan des investissements internationaux en France en 2018, Business France.



DES RECETTES AFFECTÉES PAR LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

En 2020, les recettes seront affectées par la perte de la compétence apprentissage et marquées par une double incertitude relative au rythme de la croissance et aux dispositions de la future Loi de finances initiale.

L'exercice 2020 devrait être marqué notamment par :

- une baisse des recettes de fonctionnement, du fait principalement de la réforme de l'apprentissage, et ce, dans un contexte de relative stabilité des ressources fiscales et des dotations.
- une progression des ressources d'investissement hors fonds européens et emprunt, s'expliquant notamment par la progression anticipée du FCTVA (du fait de dépenses éligibles attendues en forte hausse en 2019 par rapport à 2018), et de recettes prévisionnelles conséquentes en 2020 en matière de Très Haut Débit.

Toutefois, de nombreuses incertitudes entourent encore ces perspectives d'évolution, notamment parce que les recettes attribuées aux Régions à l'issue de la réforme de l'apprentissage sont en cours de détermination ; de manière plus générale, la discussion du Projet de Loi de Finances pour 2020 aura des conséquences certaines mais non chiffrables à ce jour sur le niveau des recettes régionales. Par ailleurs, le dynamisme des recettes fiscales (CVAE, fraction de TVA, taxe sur les certificats d'immatriculation, Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques liée à des parts modulables, etc.) est largement fonction de la conjoncture nationale.

Identique en fin d'année 2017, le taux de chômage régional est actuellement de 0,1 point inférieur au taux national. Cette différence est le résultat d'une baisse plus prononcée du taux de chômage en région Grand Est sur les deux dernières années.

LE TAUX DE CHÔMAGE RÉGIONAL EST ACTUELLEMENT DE 0,1 POINT INFÉRIEUR AU TAUX NATIONAL



DES FONDAMENTAUX SOLIDES

Si les comparaisons entre budgets primitifs sont rendues difficiles, voire peu pertinentes, par l'évolution en profondeur du cadre réglementaire et de la structure du budget, les fondamentaux financiers de la Région demeurent solides.

DES ENGAGEMENTS FINANCIERS MAJEURS

En effet, la perte des recettes liées à l'apprentissage, la mise en œuvre du PACTE et du Plan d'investissement dans les compétences, comme la mobilisation croissante des fonds européens, affectent mécaniquement les ratios financiers et expliquent la diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020. L'effet cumulé de ces évolutions masque la stabilité de nos ratios et la solidité de nos fondamentaux financiers. Après neutralisation de leurs effets, le taux d'épargne brute du budget primitif 2020 apparaît en effet supérieur à celui constaté au budget primitif 2019 et la capacité de désendettement à un niveau approchant celui du BP 2019.

Le poids et les dynamiques spécifiques des dépenses prévues au titre de la mobilité invitent à conduire une réflexion sur la mise en place d'un budget annexe. Le volume des dépenses liées à la politique régionale de la mobilité, en particulier du ferroviaire, est considérable. C'est ainsi qu'en 2020 plus de 800 M€ de dépenses de fonctionnement (environ 40% des dépenses totales de fonctionnement) et près de 250 M€ de dépenses

RESSOURCES LIÉES À LA COMPÉTENCE APPRENTISSAGE

JUSQU'EN 2019

203,6 M€

À COMPTER DE 2020

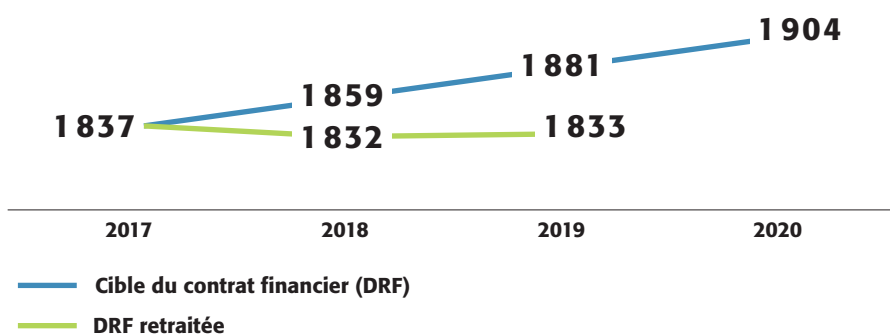
60,8 M€

en investissement (environ 30% des dépenses totales d'investissement opérationnel) seront proposés au vote. Dans la mesure où ce programme ambitieux concerne des logiques d'investissement de long terme très spécifiques, une réflexion va être menée pour envisager les modalités de mise en place d'un budget annexe « mobilités » à l'horizon du budget 2021.

La Région Grand Est a réalisé depuis 2016 des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement, en réduisant notamment celles liées au fonctionnement des assemblées (indemnités des élus, réduction du nombre de membres du CESER, pour une

économie supérieure à un million d'euro par an), et en faisant évoluer sa politique immobilière vers une stratégie d'acquisition permettant de réduire ses dépenses au titre des loyers (moins deux millions d'euros par an) et d'accroître son patrimoine. Ces efforts de gestion ont permis à la Région de respecter en 2018 l'objectif d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2%, inscrit dans le contrat financier liant l'État à la Région : pour preuve, les DRF prise en compte dans ce cadre ont baissé de 0,3% ; l'exercice 2019 devrait également être marqué par une croissance des DRF inférieure à 1,2%.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) EN M€



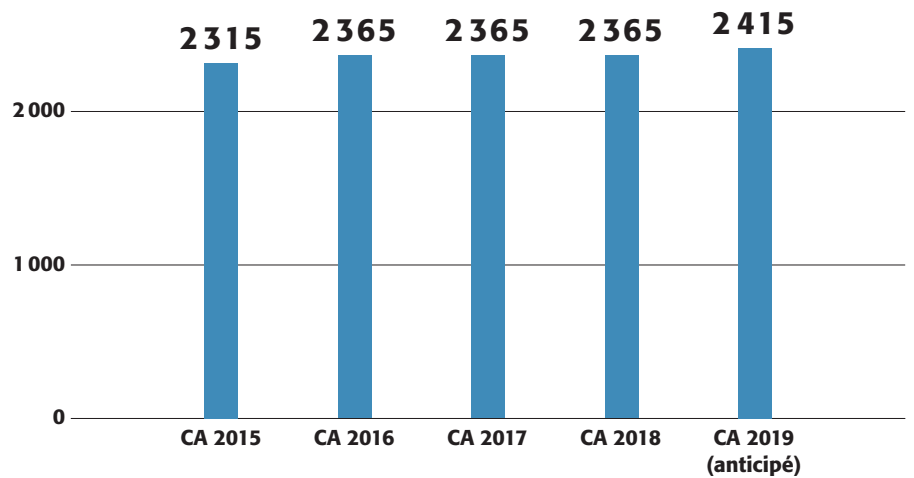
En 2020, cette politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera par la mise en œuvre d'un plan d'économies encore plus ambitieux permettant de générer une diminution de la dépense de fonctionnement dans chacune des directions de l'administration régionale afin de conforter au sein de notre collectivité la culture de l'efficacité (à titre d'exemples : opérations de cession d'actifs permettant de générer des recettes ; redimensionnement du parc automobile après analyse de son coût global comprenant acquisition, entretien, carburant, assurance).

La gestion rigoureuse de la Région Grand Est permettra de mobiliser 3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur quatre ans (2020 à 2023) pour soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique, considérées dans toutes leurs composantes, pour en tirer pleinement parti.

En tout état de cause, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en cours, générant à la fois un niveau d'autofinancement conséquent (de l'ordre de 18%) et une capacité de désendettement inférieure au plafond fixé (7,5 années), permettront de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer notre ambitieuse politique d'investissement.

L'encours de dette s'élevait à 2 364,8 M€ au 1^{er} janvier 2019. L'encours de dette de la Région a été stabilisé sur la période 2015-2018, avec un endettement net nul en 2017 et 2018. Une progression très mesurée, en cohérence avec les investissements en cours, est anticipée sur 2019, tout en notant que la capacité de désendettement devrait du fait d'une amélioration prévisible de notre taux d'épargne brute s'améliorer sur ce même exercice 2019. Rappelons également que la dette contractée en Régions cofinance pour une part conséquente, avec l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement et des recettes

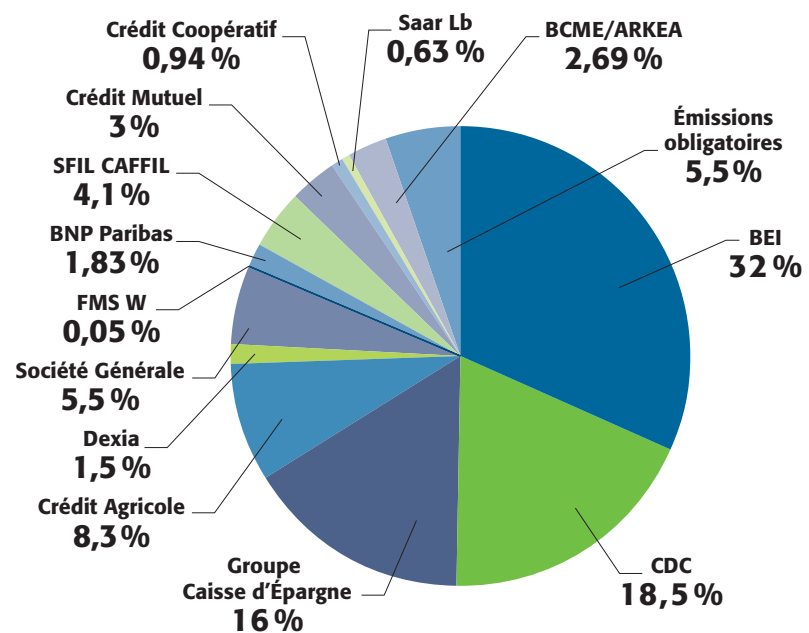
ÉVOLUTION DU VOLUME DE L'ENCOURS DE DETTE (EN M€)



propres d'investissement, les dépenses d'investissement. Il s'agit comptablement d'une recette d'investissement qui ne peut financer des dépenses de fonctionnement, comme cela se pratique au niveau de l'État français. Au 1^{er} janvier 2019, la dette régionale est sécurisée avec un niveau de 65,2% de prêts à taux fixe (contre 63,5% au 1^{er} janvier 2018)

et 34,8% de prêts à taux variable, soit une hausse de la part à taux fixe de 2,7%. La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation légèrement supérieure à 50% des prêteurs institutionnels, soit 32% pour la BEI et 18,5% pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Épargne (16%) et le groupe Crédit Agricole (8,3%).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR



Pour minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée. Malgré une anticipation de hausse des taux pour 2019, les taux d'intérêt sont restés à leur niveau le plus bas, le taux de swap à 10 ans passant même en territoire négatif.

S'agissant de la gestion de trésorerie et afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés sont inscrits au budget. Le montant des lignes

à contracter au dernier trimestre 2019 s'élève à 160 M€. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

La Région anticipe pour avoir la meilleure visibilité sur les projets importants, notamment d'investissement, à venir et les voies de financement adaptées. Les AP portant sur les travaux et équipements dans les lycées et autres établissements d'enseignement, les transports et l'aménagement du territoire représentent 73% des affectations effectuées en section d'investissement. Les fonds européens représentent à eux seuls 13% des montants affectés. Le stock affecté

en AE au 15/09/2019 est de l'ordre de 2 135,33 millions d'euros.

Les AE portant sur les transports (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et apprentissage et l'enseignement représentent près de 81% des affectations réalisées en fonctionnement. Les fonds européens représentent à eux seuls 11% des montants affectés en AE. Il faut rappeler cependant que ces volumes sont appelés à évoluer d'ici la fin de l'exercice 2019, en fonction des affectations qui seront présentées des désaffectations proposées dans le cadre du Compte Administratif et des montants mandatés entre le 15 septembre et la fin de l'exercice.





PARTIE 2

UNE ACTION RÉSOUE ET ORGANISÉE

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région porte l'ambition d'accompagner l'ensemble des acteurs du Grand Est – entreprises, collectivités, exploitants agricoles – dans la transition vers une économie sobre en énergie et neutre en carbone.

DES AIDES PLUS NOMBREUSES DANS TOUS LES SECTEURS

Notre région est, et sera, confrontée dans les années à venir, à des **défis majeurs qui interpellent directement notre collectivité en raison de ses compétences et de ses domaines d'intervention** : adaptation au changement climatique, gestion des risques naturels (inondations, sécheresse, etc.), érosion de la biodiversité, reconquête des ressources en eau – qualité et quantité, urbanisation compatible avec la préservation des ressources.

Consciente de ces enjeux, la Région met en œuvre une politique volontariste dans ces différents domaines. La politique engagée sera renforcée en déployant les objectifs ambitieux du SRADDET². Notre collectivité pourra ainsi asseoir son **ambition de faire du Grand Est un territoire pilote de la transition écologique en Europe**.

2 SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre du territoire.

UNE INTERVENTION FORTE AU TITRE DES ENJEUX EAU ET BIODIVERSITÉ

RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

La Région poursuivra son soutien aux parcs naturels régionaux, aux conservatoires d'espaces naturels et à la gestion des réserves naturelles régionales.

- 2020 verra le déploiement de la nouvelle stratégie régionale de soutien aux 6 parcs naturels régionaux en mettant l'accent sur les projets inter-parcs et sur la restructuration/création des Maisons des Parcs Ardennes, Vosges du Nord et Ballons des Vosges.
- Deux nouvelles réserves naturelles régionales s'ajouteront aux 25 déjà présentes sur le territoire.
- Le soutien aux structures d'éducation à l'environnement est confirmé par le conventionnement pluriannuel initié en 2019 pour conforter, dans la durée, l'action des têtes de réseaux et des principales structures de terrain.

En lien avec les objectifs du SRADDET, la Région maintiendra son niveau d'engagement pour la restauration de la Trame Verte et Bleue, forte du succès des précédents appels à projets au titre desquels plus d'une centaine de projets ont été soutenus en 2018-2019 sur le territoire régional.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU

L'appui aux structures de gestion de bassin versant dans un contexte de mise en œuvre de la GEMAPI³ et de prise de la compétence régionale animation-concertation conformément aux possibilités offertes par la loi NOTRé⁴ (animation inter EPTB⁵, inter SAGE⁶, etc.) sera maintenu. Il contribuera à la protection, à la source, de la qualité de l'eau potable grâce au partenariat avec la FREDON Grand Est⁷ pour l'accompagnement, sur l'ensemble du territoire, des démarches zéro pesticide-Commune Nature, et au déploiement de l'outil de suivi des captages Deaumin'eau à l'échelle du Grand Est.

UN TERRITOIRE PILOTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN EUROPE

3 GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

4 NOTRé : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

5 EPTB : Établissement public territorial de bassin.

6 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

7 FREDON Grand Est : une organisation et un réseau d'expertise unique en région qui mène des actions collectives en Santé des végétaux, Santé publique et Protection de l'environnement.

SE PRÉPARER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2020 verra l'engagement d'études structurantes sur la gestion des sécheresses et l'adaptation au changement climatique ainsi que sur des problématiques particulières : gestion des débits réservés du lac de Madine, réduction des rejets de chlorures dans la Moselle, analyse qualitative de la nappe de la Craie, analyse quantitative sur le Bassin houiller et le Ried.

Les crédits d'investissement permettront, conformément aux engagements pris au titre des CPIER⁸ d'apporter un cofinancement régional aux études et travaux majeurs⁹ de gestion des inondations, au développement des usages économiques de l'eau au titre du dispositif Eau et Territoire, aux plans fleuves (Rhin vivant, Moselle, etc.), ainsi qu'à la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'Il 2014-2024.

UNE ACTION AMBITIEUSE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La politique régionale poursuit quatre objectifs principaux :

Réduction des consommations d'énergies – principalement l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés des industries – par les dispositifs de soutien à la rénovation basse consommation de bâtiments, pour les projets portés par des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des copropriétés et les projets de renouvellement d'équipements des entreprises.

⁸ CPIER : Contrat de plan interrégional État-Région.

⁹ Dignes de Givet, aire de ralentissement des crues de la Serre, projet Meuse Amont HEBMA, études Plans d'action et de prévention des inondations Madon, Meurthe, Moselle, Ill, ouvrages sur la Zorn.

DES ÉTUDES STRUCTURANTES SERONT MENÉES SUR LA GESTION DES SÉCHERESSES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au-delà des aides aux maîtres d'ouvrage, la Région poursuivra son soutien aux relais d'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement (Conseillers Info Énergie, plateformes territoriales de rénovation), des collectivités (Conseillers en Énergie Partagés) et des entreprises (Conseillers des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers).

Développement d'un mix énergétique renouvelable et bas carbone :

la Région soutient les filières n'ayant pas atteint un modèle économique compétitif par un financement direct aux porteurs de projets ou par le biais de participations permettant de finaliser les projets sous-capitalisés grâce à la SAS GREEN. Ce soutien aux projets conforte aussi la structuration des acteurs économiques des filières régionales de fabrication et d'installation des matériels productifs nécessaires.

Les différents contrats de territoire – contrat de transition écologique, projet de reconversion de Fessenheim et du Warnt naborien – sont autant de champs d'expérimentation favorables aux énergies renouvelables. Enfin, la stratégie de développement d'un modèle durable de méthanisation en Grand Est, élaborée en 2019, sera mise en œuvre en 2020 avec les différents partenaires de la Région impliqués dans cette démarche.





**LA STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT
D'UN MODÈLE DURABLE
DE MÉTHANISATION
EN GRAND EST SERA
MISE EN ŒUVRE EN 2020**

Économie circulaire : la production massive de déchets, générant coût financier et environnemental et épuisement des ressources naturelles, nécessite de repenser les modèles économiques et d'investir dans des solutions efficaces en faveur de l'économie circulaire. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), approuvé fin 2019 avant d'être versé au SRADDET, a déjà été décliné en plusieurs dispositifs et appels à projets permettant de convertir les outils industriels de tous types. Ces aides, articulées avec celles de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau

Rhin-Meuse, monteront en puissance en 2020 au fur et à mesure de leur notoriété.

Grâce au partenariat à venir avec la **Fondation Solar Impulse**, la Région entend faire du Grand Est un territoire d'expérimentation et de déploiement de solutions efficaces sur le plan écologique et économique (produits, services), permettant par là-même aux entreprises du territoire d'accéder à de nouvelles opportunités de marché.

Mobilité : ce secteur à l'origine d'une grande partie des gaz à effet de serre, particulièrement en Grand Est avec ses territoires ruraux nécessitant souvent de parcourir des distances importantes au quotidien. Les nouveaux dispositifs régionaux de soutien aux infrastructures de recharge de véhicules électriques, stations bioGNV et flottes de véhicules à hydrogène, renforceront le maillage existant et ouvriront de nouvelles perspectives de mobilité durable en complément des solutions de mobilité douce et des transport collectifs existants.

**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS TOUTES
LES POLITIQUES
DE LA RÉGION**

Les objectifs de développement durable, au-delà des actions et des dispositifs listés ici, irriguent l'ensemble des politiques régionales. L'innovation, les mobilités, la transformation et la modernisation des exploitations agricoles, la formation, contribuent toutes de manière déterminante à la préservation des ressources et de l'environnement, à l'adaptation de notre territoire et de ses acteurs aux enjeux du changement climatique.

Dans la gestion de ses moyens également, la Région s'emploie à mettre en place une gestion raisonnée des ressources. Dans la gestion de son patrimoine immobilier en particulier, comme dans la gestion de sa flotte automobile et de sa politique de déplacement, la Région s'applique des exigences climatiques et environnementales élevées.

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

UNE ACTION PROLONGÉE POUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR L'ENSEMBLE DU GRAND EST

La Région s'est engagée à ce que tous les territoires du Grand Est bénéficient d'un accès au Très Haut Débit (THD). Le déploiement de la fibre optique, à travers les concessions Rosace et Losange, s'amplifie. Rosace, a désormais raccordé près de la moitié des 700 communes concernées après 3 années de mise en œuvre. 2020 verra l'achèvement de la pose des 262 Noeuds de Raccordement Optique (NRO) par Losange, constituant l'architecture de base du réseau, et l'ouverture progressive de près d'un millier de communes. Ces investissements représentent un montant total de 1,8 Md€.

L'UNIVERS DU NUMÉRIQUE OUVERT À TOUS LES LYCÉENS DU GRAND EST

2020 verra la **poursuite de la généralisation du lycée 4.0** qui offre un nouvel outil pédagogique à chaque élève du Grand Est selon un principe d'égalité et de gratuité. Près de 115 000 ordinateurs seront distribués en 2020 pour tous les niveaux.

À la mise à disposition gratuite d'un équipement informatique, s'ajoute **une offre de ressources numériques gratuites.**

Notre collectivité **investit aussi en faveur des équipements pédagogiques dans les établissements pour permettre aux élèves de disposer de conditions d'enseignement en phase avec les métiers de demain et les besoins des employeurs.**

PRÉPARER AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

INFORMATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité des Régions en termes de coordination des services publics de l'orientation, et renforce leur compétence

en matière d'information sur les métiers et les formations, comme la mixité et l'égalité professionnelles.

Le défi 2020 sera de mettre en œuvre cette nouvelle mission, l'extension de compétence s'accompagnant de moyens financiers restreints au regard de l'enjeu. Un travail est mené pour mettre à disposition des établissements, en lien avec les autorités académiques, une « boîte à outils » et labelliser un réseau d'ambassadeurs des métiers.

Le travail avec les Missions locales et vers les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme sera renforcé en lien avec le développement du Plan d'investissement dans les Compétences, contractualisé avec l'État.



DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ADAPTÉES AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES

La Région affirme son rôle de chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues. À l'heure où le chômage poursuit son reflux, ses efforts seront renouvelés pour favoriser, y compris par des expérimentations en intelligence artificielle, la rencontre entre besoins des entreprises et potentiels.

2020 verra la montée en puissance du Plan d'Investissement dans les Compétences, avec un objectif de 30 000 places de formation supplémentaires par rapport à 2018. La visée conjointe de l'État et de la Région est de répondre à un besoin additionnel de qualification pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et les personnes à la recherche d'emploi ayant un niveau inférieur au baccalauréat. Ces formations complètent les actions d'accompagnement ou de préparation à la formation (E2C, SMV etc) soutenues par la Région. Des formations « sur mesure » seront proposées, favorisant la formation des publics fragilisés.

VALORISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

MODERNISER LES FILIÈRES AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES DU GRAND EST

La Région porte 4 priorités pour répondre aux grands enjeux de ces filières (alimentaires, préservation des ressources environnementales, changement climatique) :

- **compétitivité et modernisation de la chaîne de valeur**, de la production à la transformation ;
- **croissance des débouchés et des marchés** ;
- développement et progrès par l'**innovation** ;
- **renouvellement des générations et installation des jeunes**.

La Région a décliné ses orientations dans le cadre de **contrats avec les filières régionales**, pour construire des actions concertées et coordonnées avec les représentants professionnels.

DES PLANS D'ACTIONS SERONT MIS EN ŒUVRE POUR ADAPTER L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA FORÊT AUX CONDITIONS DU FUTUR

Pour favoriser le développement des circuits et des marchés régionaux, elle a engagé des réflexions en co-organisant, avec la Chambre régionale d'agriculture, les 1^{es} Assises des filières alimentaires. Un plan régional d'actions ciblé est défini avec des réalisations opérationnelles. Elle s'engagera en 2020 dans une action volontariste et concrète pour **atteindre l'objectif national de 50% de produits locaux dans la restauration collective d'ici 2022**.

Les projets de création et de **développement d'unités agro-alimentaires** feront l'objet d'une attention particulière. La Région accompagnera les projets d'investissement du secteur agroalimentaire avec toutes ses spécificités.

La priorité donnée à l'innovation s'est traduite par des programmes pour l'**expérimentation de techniques novatrices de production au sein des différentes filières**.

Enfin, la feuille de route établie par les acteurs des vignobles du Grand Est se déploiera pour **permettre au monde viti-vinicole régional de tendre vers 0% d'herbicide à horizon 2025**.

Sur le plan conjoncturel, **l'agriculture reste confrontée à une crise sans précédent dans les territoires**,

avec une fragilisation de nombreuses exploitations, en particulier d'élevage. La Région poursuivra son engagement dans les cellules REAGIR¹⁰. Une analyse du potentiel régional en matière de gestion de l'eau et d'irrigation est menée pour une intervention plus structurante pour les exploitations.

Le contrat de filière **forêt-bois** entre la Région et l'interprofession régionale vise à renforcer sa compétitivité, conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts. La Région s'engagera, aux côtés des professionnels, dans la redynamisation de la **filière peupliers**, pour garantir la ressource d'une industrie régionale en développement.

Notre collectivité entend **accélérer la transition sur tous les territoires pour les filières agricoles, viticoles et forestières**. Après un travail prospectif dédié aux conséquences du changement climatique à travers la démarche Climagri, puis la construction du Schéma Régional Biomasse, des plans d'actions seront mis en œuvre pour adapter l'agriculture, la viticulture et la forêt aux conditions du futur.

2020 sera déterminante dans la **construction de la future Politique Agricole Commune**. Assurant la gestion décentralisée du FEADER, la Région réaffirme la nécessité de prendre en compte les territoires, leurs spécificités et leurs orientations stratégiques en faveur de l'installation des jeunes, de la compétitivité des exploitations, de l'innovation et du développement rural.

¹⁰ REAGIR : dispositif d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés, notamment financières. Le plan d'urgence mis en œuvre par la Région suite aux aléas climatiques (sécheresse), a prévu un soutien à la généralisation des cellules REAGIR dans les 10 départements du Grand Est. Elles sont la porte d'entrée unique et transversale des agriculteurs confrontés à une situation de crise économique. Elles rassemblent l'ensemble des acteurs (Chambre d'agriculture, MSA, Associations de Gestion et de Comptabilité, banque, fournisseurs, etc.).



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET SOUTENIR L'INNOVATION SUR NOTRE TERRITOIRE

Grand Est, terre d'accueil privilégiée des investissements étrangers

Le Grand Est est **en 2^e position des régions françaises pour ses performances exportatrices et l'accueil d'investissements industriels étrangers (IDE)**. La Région, conformément au SRDEII¹¹, poursuivra la structuration des partenariats en ce domaine.

Elle **s'associe au dispositif Team France Export initié par l'État**, pour rapprocher et rationaliser les interventions des réseaux CCI International et Business France auprès des entreprises. Cette organisation et le partenariat qui en découle concourront à **une mobilisation optimale des dispositifs régionaux Be EST Export** pour l'accompagnement et l'accès des PME à de nouveaux marchés.

Pour maximiser les chances de concrétiser les implantations d'entreprises, **la Région**

mettra en place une gouvernance régionale concertée dédiée aux IDE, afin de mettre à jour une stratégie partagée d'attractivité, et de **piloter le dispositif de prospection et d'accompagnement des investisseurs**.

Face au **Brexit**, un **plan d'actions sera déployé pour faire face à ce contexte** susceptible de modifier profondément les articulations et relations économiques avec le Royaume-Uni.

Renforcer la compétitivité de nos entreprises en soutenant leurs projets de modernisation et de croissance

Dans un contexte d'incertitude et de ralentissement des investissements productifs, **la Région confortera ses outils pour accompagner les entreprises « fragilisées »**, exposées à une conjoncture moins favorable. En plus des dispositifs de restructuration et de reprise à la barre du tribunal, elle sera **présente dès les premiers signes de ralentissement**, par un dispositif d'action précoce (prêts, garanties).

Les apports en capital et en fonds propres sont un autre levier de croissance pour

les entreprises. D'ici 2020, plusieurs fonds à durée de vie limitée arrivant en fin de période d'investissement, la **création de nouveaux véhicules d'investissement** sera nécessaire pour assurer la continuité sur les segments spécifiques de la création, du développement et de l'amorçage. Pour amorcer les leviers de croissance de demain, la Région a rapproché ses dispositifs – AMI Modernisation des PME et Industrie du futur –, pour accompagner au plus près les entreprises. Le dispositif Grand Est Compétitivité, sera poursuivi sur les « Parcours Modernisation des PME » et « Parcours Industrie du Futur » pour accélérer les transformations technologiques, économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises.

Dans la continuité de ce dispositif, le programme expérimental d'accompagnement personnalisé de chefs d'entreprise de PME à fort potentiel de croissance, en partenariat avec BpiFrance **« Accélérateur de PME du Grand Est »**, sera poursuivi. L'objectif 2020 est d'engager une nouvelle dynamique de programme de « formations-actions » pour **consolider le plan régional Industrie du Futur**, en accompagnant sur une période de deux ans (2020-2021) la transformation des entreprises en phase de développement, de croissance externe ou de transmission.

2019 a été une année de transition dans le partenariat avec les **Agences de développement économique**, dont certaines sont en cours de création ou d'évolution (Vosges, Meuse, Marne, Meurthe-et-Moselle). En 2020, les 9 Agences de développement économique seront opérationnelles. Conformément à un contrat d'objectifs 2020-2022 passé avec la Région, **soutenir le développement des entreprises par une réponse consolidée et de proximité et être au service du développement des territoires seront leurs missions principales**.

¹¹ SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

9 AGENCES

DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

SERONT
OPÉRATIONNELLES
EN 2020

Fournir aux territoires de nouveaux outils d'attractivité et de développement

Les **Pactes Offensive Croissance Emploi** (POCE), conclus dès 2018 sur l'ensemble du territoire, sont le moyen d'action coordonné privilégié entre la Région et les EPCI pour « territorialiser » le SRDEII qui cible principalement les entreprises et les opérateurs économiques. Leur déploiement s'est intensifié en 2019 en lien étroit avec les Maisons de la Région.

Au 1^{er} septembre 2019, le Grand Est compte 50 POCE, dont 18 signés, impliquant 129 EPCI sur 149 au total (POCE de

rang métropolitain, d'agglomération ou de territoires plus ruraux). L'initiative **Territoires d'industrie** déclinée dans 13 territoires du Grand Est, couplée avec les POCE, permettra une relance industrielle plus massive, en mobilisant des chefs d'entreprises auprès des EPCI autour de 4 axes d'intervention : attirer, innover, recruter et simplifier.

Renforcer, au niveau européen, le leadership de la Région Grand Est sur l'Industrie du Futur

Le plan régional en faveur de l'**Industrie du futur** a permis d'engager **plus de 400 entreprises** dans une démarche de transformation, et de créer une dynamique autour de l'industrie 4.0 impliquant entreprises leaders et offreurs de solutions.

Le lancement par l'État de partenariats avec les Régions pour l'accompagnement de 10 000 PME et ETI vers l'industrie du futur, combiné à la réflexion régionale sur la transformation des entreprises, permettent d'amplifier la démarche au cours des 3 prochaines années par l'accompagnement de près de 1 000 entreprises dans leur transformation.

L'agriculture régionale, comme souligné plus haut, fait face à de nombreux défis pour lesquels la réponse passe par une « **agriculture du futur** » : une exploitation écologique, connectée, intégrant de nouveaux modes de management et de production, pour assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative. La démarche « **Ferme du futur** » ambitionne de **faire du Grand Est un territoire de référence pour les exploitations de demain**. Cette démarche a été initiée fin 2018 avec la mise en place d'un diagnostic complet de performance des exploitations agricoles.

L'Innovation, premier moteur de croissance et de transformation

En 2020, la Région poursuivra son engagement au service de l'innovation, par une politique ambitieuse et volontariste tenant compte des enjeux de la transition numérique et environnementale pour construire l'économie du futur et permettre aux acteurs économiques de se différencier sur des marchés très concurrentiels.



**LE GRAND EST
S'INSCRIT PARMIL
LES LEADERS
EUROPÉENS
DE LA BIOÉCONOMIE**

Dès 2020, sera déployé le plan Intelligence artificielle, 1^{er} volet d'un Plan Numérique très ambitieux qui pourra mobiliser plus de 350 M€ en 5 ans. Le second volet, autour de la Cyber-sécurité et de l'Internet de confiance, sera déployé. La Région mettra en place un parcours d'accompagnement des entreprises, pour les aider à s'approprier ces nouveaux outils, sources de compétitivité.

Ces réflexions et les grandes orientations de la politique d'innovation seront consolidées dans la Stratégie de spécialisation S3 en cours d'élaboration.

Un soutien renforcé sera apporté au développement d'une véritable bioéconomie sur le territoire du Grand Est, via une stratégie volontariste, avec pour principal moteur l'innovation. L'agriculture et la forêt sont des sources de biomasse renouvelables qui permettent au Grand Est de **s'inscrire parmi les leaders européens de la bioéconomie.** Une réflexion a été engagée avec les partenaires, notam-

ment au travers de filières telles que la méthanisation ou les agro-matériaux, pouvant assurer la transition énergétique.

La Région porte également **une stratégie pour une méthanisation durable sur le territoire.**

Enseignement Supérieur et Recherche : des leviers pour nourrir la croissance et la compétitivité de nos entreprises

La Région agit de manière volontariste pour **permettre aux acteurs de la recherche de tendre vers l'excellence, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur discipline.**

L'enjeu est de transférer la connaissance du monde de la recherche vers le monde économique, par l'apport de compétences de haut niveau répondant aux besoins des entreprises ou par la valorisation des travaux de recherche permettant la création d'activités à haute valeur ajoutée.

Les **principaux objectifs** de la politique de la Région sont la reconnaissance de la qualité de la recherche académique et son dynamisme, le développement économique (transformer la connaissance en innovation), l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs et étudiants et l'attractivité et le rayonnement du Grand Est.

En matière d'enseignement supérieur, la Région orientera sa politique autour de deux axes :

- **partenariat avec les établissements** pour développer des formations répondant aux besoins des secteurs d'activités et des acteurs économiques dans tous les territoires ;
- **développement d'actions à l'adresse des étudiants,** pour encourager et accroître leur mobilité à l'international et faciliter leur période d'études.

2020 verra la réalisation du **1^{er} bilan des Pactes Grandes Ecoles et Ingénieurs.**

Ces politiques seront consolidées dans le cadre du Schéma régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation qui sera dévoilé au premier trimestre 2020.

CULTURE ET TOURISME, DES FERMENTS D'ATTRACTIVITÉ À CONJUGUER

Culture et activités créatives : vecteurs d'innovation et de rayonnement

La Région continuera de soutenir et structurer les filières culturelles du spectacle vivant, des arts visuels, des industries créatives et du patrimoine, activités contribuant à **faire du Grand Est un territoire d'innovation créative.**





La politique de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle sera poursuivie. Le Service de l'inventaire du patrimoine aura les moyens d'être à la pointe de la recherche pour mieux connaître et faire connaître la richesse du patrimoine régional. Le plan pluriannuel en faveur de la rénovation des grands musées régionaux sera poursuivi. La stratégie régionale en faveur des langues et cultures régionales sera déployée, pour mieux former, mieux transmettre et créer dans les langues régionales.

Si les filières culturelles et patrimoniales obéissent à des logiques économiques et d'emplois propres, **une meilleure articulation de la politique culturelle aux autres politiques régionales offre des perspectives stimulantes**. Aussi **la mise en œuvre d'un plan d'actions concret renforçant les points de convergence entre opérateurs touristiques et acteurs culturels est une priorité 2020**.

Les nombreux festivals en Grand Est se caractérisent par leur qualité

LE TOURISME : UNE FILIÈRE EN GRAND EST QUI REPRÉSENTE ENVIRON

80 000 EMPLOIS

artistique, la diversité et l'originalité de leur programmation, leur souci de proximité pour un rapport privilégié entre public et artistes.

L'Agence culturelle Grand Est anime le réseau des festivals pour favoriser la mutualisation de fonctions (communication et programmation). La mobilisation de ce réseau autour des enjeux d'attractivité touristique servira de modèle aux autres réseaux, notamment muséaux et patrimoniaux.

La politique de la Région est **aussi une politique d'accompagnement des**

territoires dans leur dynamique culturelle. Aussi, les modalités du dialogue avec les territoires seront renouvelées en favorisant la prise de compétence culturelle et patrimoniale par les intercommunalités, puis en offrant à celles-ci des modes de contractualisation pour les accompagner dans leur politique d'animation culturelle.

Le développement touristique, source de croissance pour l'ensemble des territoires

Le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT), plan de croissance autour des 5 destinations du Grand Est – Alsace, Lorraine, Champagne, Ardenne, Vosges –, définit la stratégie régionale en matière de tourisme pour les 4 prochaines années. Après la mise en place des Pactes de destination en 2019, **2020 verra la structuration des 6 filières thématiques: tourisme de nature, tourisme de mémoire, œnotourisme/gastronomie, thermalisme/bien-être, tourisme culturel/patrimonial, itinérance**.

1,4 Md€

EN MATIÈRE
DE FONDS
EUROPÉENS

Les dispositifs en découlant répondront aux défis de **l'attractivité, de l'excellence et de la proximité**, et mettront en exergue une filière qui représente en Grand Est environ 80 000 emplois (4% de l'emploi régional).

Pour développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **le recours à des projets de territoire sera privilégié** : tourisme de mémoire (projet Champs de bataille en Meuse), valorisation du thermalisme et du Massif des Vosges, Vittel Renouveau, écotourisme (projet Drachenbronn). S'y ajoutera l'organisation des 1^{ères} Assises transfrontalières de l'œnotourisme, avec le Ministère du Tourisme du Luxembourg.

L'accroissement de l'attractivité régionale s'opérera aussi par un **soutien à des structures touristiques majeures** – Parc du Petit Prince, Lac du Der, parcs touristiques à thème, etc. –, **et à des évènementiels d'envergure régionale et nationale** (« *Le champagne aime Paris* », *meeting aérien*, « *Des Flammes à la Lumière* », etc.). Une mise en cohérence entre stratégie touristique et plans d'actions des Parcs Naturels Régionaux pour 2020-2022 sera également recherchée.

Le renforcement de l'attractivité économique et touristique de l'Aérodrome de **Chambley** et du **Lac de Madine** sera poursuivi (organisation d'une gestion mutualisée des ressources des deux sites).

La promotion en France et à l'international du Grand Est se fera par un **soutien à l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est**, qui coordonnera une stratégie de promotion unique et partagée. Elle aura en charge la création **d'une plate-forme**

de commercialisation à l'attention des partenaires touristiques, culturels, agro-alimentaires et sportifs, la valorisation **du digital et de la data**, le développement d'une **politique d'innovation performante** et le renforcement de la **coopération transfrontalière**.

RENFORCER LE LEADERSHIP TRANSFRONTALIER

Premier maillon de la vocation spécifiquement européenne du Grand Est, la coopération transfrontalière s'incarne dans des dispositifs d'échanges et de négociation structurés avec les régions voisines, et dans le soutien aux instances partenariales de la Grande Région¹² et du Rhin Supérieur¹³, lesquelles identifient et traitent les problématiques transfrontalières et l'émergence de projets de coopération pouvant bénéficier de financements au titre des programmes INTERREG des trois espaces de coopération : Grande Région, Rhin Supérieur, et France Wallonie Vlaanderen.

La Région se félicite de son bilan « projets » transfrontaliers, qui la place en position de leader : lors des 24 derniers mois, **plus de 165 projets lancés, mobilisant plus de 200 M€ de financement**.

Notre collectivité est très impliquée dans le financement des structures participant à l'amélioration de la vie quotidienne des usagers dans les territoires transfrontaliers. Il en va de même de l'aide aux structures dédiées à l'information sur l'Europe (Centres d'Information Europe Direct), des actions du Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » et du soutien au Forum Mondial de la Démocratie.

Elle s'investit dans le soutien au montage et la réalisation de projets européens des opérateurs régionaux, afin d'accéder aux financements de

programmes sectoriels (ERASMUS, Horizon 2020, LIFE).

En 2020, le **Bureau Europe Grand Est de Bruxelles**, dont la Région est le principal financeur, verra sa gouvernance refondue par la mise en place d'une **Maison Europe Grand Est**, présente à Bruxelles et à Berlin. La MEGE facilitera notamment l'accès aux différents instruments de la Commission.

La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale se décline autour des **coopérations d'attractivité en Europe et plus largement à l'international**. Ainsi, la **coopération avec des régions du Sud** illustre l'engagement volontariste de la Région, avec un soutien à « Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement – GESCOD ».

En matière de fonds européens, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Région¹⁴ met en œuvre 5 Programmes Opérationnels FEDER-FSE-IEJ et INTERREG, et 3 Programmes de Développement Rural FEADER pour la période 2014-2020, représentant une enveloppe totale de 1,4 Md€ (779 M€ FEDER-FSE-IEJ, 656 M€ FEADER). Ces programmes proposent majoritairement des thématiques d'intervention identiques et complémentaires à celles de la Région : recherche-innovation, THD-numérique, développement économique, transition énergétique, lutte contre les inondations, biodiversité, formation et inclusion sociale, compétitivité de l'agriculture et équilibre des territoires.

Le principal objectif de 2020 est la future génération de programmes européens dans le cadre temporel et réglementaire imposé, en veillant à associer largement **les acteurs locaux** et en assurant une communication étendue du rôle central assuré par la Région.

¹² Sommet des Exécutifs et Conseil Parlementaire Interrégional.

¹³ Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan dont la Région assure la Présidence en 2019.

¹⁴ Il s'agit ici des programmes « main stream », auxquels s'ajoute le programme de coopération territoriale INTERREG Rhin Supérieur, dont la Région assure la mise en œuvre en tant qu'Autorité de gestion.

ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

ENTREtenir ET DENSIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL

En 2020, la Région poursuivra son engagement en faveur des mobilités, avec plus de 809 M€ de dépenses de fonctionnement et 245 M€ en investissement.

UNE CONVERGENCE PROGRESSIVE DES COMPÉTENCES TRANSPORT

Le **règlement régional du transport scolaire** applicable dès septembre 2019 sur les réseaux de l'Aube et des Ardennes, définit les ambitions régionales en matière d'offre de transport, de tarification scolaire et de partenariat avec les territoires.

Parallèlement, le travail de convergence routière/ferrée, de complémentarité des offres avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité et de rationalisation du schéma de transport, mené en 2019, permettra une optimisation conséquente des coûts d'exploitation des marchés de transports du réseau de l'Aube dès 2020.

Conformément au calendrier annoncé, l'harmonisation de la politique de mobilité routière se poursuivra (remise à la concurrence des réseaux de Meuse, de Moselle et des Ardennes en septembre 2020).

Une **nouvelle gamme tarifaire commerciale unifiée**, adossée sur un standard d'offre pour les lignes interurbaines, sera proposée en 2020.

Le budget 2020 permettra l'acquisition des premiers matériels roulants prévus au titre de la politique de transition énergétique.

Une **standardisation des points d'arrêt et du mobilier urbain** pour tous les réseaux régionaux (avec mise en accessibilité des arrêts TER routiers) sera initiée pour renforcer la mise en accessibilité et en sécurité des réseaux, tout en favorisant la diffusion de la marque FLUO. pour tous les réseaux régionaux intégrant la mise en accessibilité des arrêts TER routiers.

Simultanément, 2020 verra un développement et une restructuration des offres des réseaux Moselle, Meuse et Ardennes intégrant la desserte des gares TGV, les logiques de partenariat autour de la mobilité transfrontalière avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse et la mise en œuvre de la tarification commerciale convergée.

UNE NOUVELLE ÉTAPE IMPORTANTE POUR L'ÉVOLUTION DES DESSERTES FERROVIAIRES

Au-delà de la poursuite des objectifs de montée en qualité, notamment sur les liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, le cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims (décembre 2019) permettra une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est. Concerté avec les territoires, ce projet prévoit une augmentation de l'offre de 15%.

Cette ambition prendra appui sur la revoyure de la Convention TER et sur la préparation de l'ouverture à la concurrence. Cette dynamique doit permettre

MOBILITÉS
809 M€
DE DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

245 M€
EN INVESTISSEMENT

de construire un réseau plus attractif et plus performant, avec un objectif de meilleure maîtrise des charges. 2020 verra ainsi la **publication des premiers appels d'offre ferroviaire portés par la Région, pionnière en France en ce domaine.**

Au-delà du développement du ferroviaire régional, la Région, en lien avec ses partenaires, restera mobilisée en 2020 pour pérenniser et développer les connexions grande vitesse nationale et européenne, et les relations interrégionales de proximité.

Ces ambitions ne pourront voir le jour que si elles s'appuient sur une mise à niveau importante des moyens matériels utilisés, financée par la Région dans le cadre de sa politique de transport. Des engagements importants ont été contractualisés

en 2019 pour acquérir de nouveaux matériels (protocole avec la Région Normandie pour l'acquisition de 16 rames d'occasion à 2 niveaux, convention pour l'acquisition de 30 Régiolis transfrontaliers et 9 Régiolis domestiques).

Pour prolonger l'amélioration de la qualité de service aux usagers du TER et assurer le fonctionnement pérenne des matériels roulants, la Région doit impérativement poursuivre ses investissements dans la maintenance du matériel roulant. À ce titre, sont programmés dès 2020 la modernisation de la flotte de voitures Corail et l'achèvement des travaux d'équipement ERTMS sur la flotte transfrontalière desservant le Luxembourg.

**LA RÉGION RESTERA
MOBILISÉE EN 2020
POUR PÉRENNISER
ET DÉVELOPPER
LES CONNEXIONS
GRANDE VITESSE
NATIONALE
ET EUROPÉENNE**

Garantir un haut niveau de disponibilité des matériels roulants et développer le parc régional constituent deux clés indispensables au maintien et au développement du réseau TER Fluo Grand Est.

2020 sera une période d'investissements significatifs, tout particulièrement sur les sites de Strasbourg et Metz pour doter le réseau Fluo Grand Est des équipements permettant d'assurer la maintenance de ces nouveaux matériels aux spécifications particulières. Par ailleurs, pour préparer les conditions d'une ouverture à la concurrence effective, la Région doit engager dès 2020 la construction des installations dont auront besoin les nouveaux opérateurs.



**UN RÉSEAU
D'INFRASTRUCTURES
À RENFORCER**

Deux ans après la clôture des Assises nationales de la Mobilité ayant montré combien le sous-entretien a fragilisé les lignes de desserte fine du territoire, la LOI d'Orientation sur les Mobilités (LOM) n'est toujours pas votée et la stratégie d'accompagnement de l'État pour la remise en état du réseau ferroviaire de proximité pas arrêtée. Malgré ce contexte incertain, la Région restera mobilisée en 2020 pour mener à bien les opérations engagées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020, et pour négocier un cadre partenarial équilibré avec l'État visant à restaurer les performances des lignes de desserte fine du territoire afin d'optimiser la production des services ferroviaires et de contribuer à la maîtrise des coûts d'exploitation. Le partenariat à négocier avec l'État devra tenir compte du statut historique du réseau ferroviaire national, propriété nationale et dont la gestion est confiée à SNCF Réseau. Il devra intégrer les diverses possibilités qui seront ouvertes par la LOM en termes de gestion déléguée de ce réseau, notamment dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des services ferroviaires régionaux.

La Région poursuivra également l'accompagnement des opérations déjà engagées en matière de préservation et du développement du réseau capillaire fret dans le cadre de son dispositif CAPFRET.

Pour l'ensemble des infrastructures ferroviaires, l'accompagnement financier de la Région sera renforcé en 2020 : principalement pour faire face à la montée en puissance des appels de fonds correspondant aux opérations engagées au cours des années précédentes (4^e voie Strasbourg-Vendenheim, électrification Paris-Troyes, rénovation de la ligne Charleville-Givet, capillaire voyageurs dans le cadre du protocole inscrit au CPER, etc.), et pour assurer le financement des opérations engagées plus récemment (nœud ferroviaire de Mulhouse, réouverture aux circulations ferroviaires de la ligne Epinal-Saint-Dié, développement de la capacité sur la ligne Metz-Thionville-Luxembourg dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois, etc.). Les nouveaux engagements pour 2020 concerneront principalement les études d'avant-projet définitif de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, les premiers travaux du nœud ferroviaire de Nancy, le renforcement de la capacité électrique du réseau et les premières opérations de régénération des lignes de desserte fine du territoire.

La Région **poursuivra son accompagnement des projets routiers** inscrits au CPER 2015-2020.

Le soutien au **développement du transport de marchandises par voie d'eau structurante** sera poursuivi. 2020 sera marquée par la mise en place des SEMOP assurant la gestion des plateformes logistiques multimodales de Colmar/Neuf-Brisach et du Sud Alsace.

En matière de **transport aérien**, 2020 verra se poursuivre la démarche initiée par la Région fin 2019 pour définir une stratégie aérienne à l'échelle Grand Est, dans un contexte marqué par la diversité des structures de gestion des aéroports et aérodromes sur le territoire régional et par la forte concurrence des équipements aéroportuaires au sein des espaces frontaliers bordant la région.

DES CHOIX FORTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ

La mobilisation des acteurs autour du SRADDET a mis en exergue la nécessité de repenser la mobilité comme un service. Le nouveau calculateur d'itinéraires régional, FLUO.eu, assistant numérique de mobilité, facilite par ses fonctionnalités le parcours des usagers en recherche d'alternative au « tout voiture ».

La Région explorera, avec les AOM, les conditions de mise en œuvre d'une distribution digitale de titres de transport à partir d'applications mobiles de vente de titres interoperables, en s'appuyant sur une plateforme de génération de Code barre 2D, **projet unique en son genre à l'échelle nationale**, qui constituera la norme nationale en la matière. Le développement d'un réseau régional de transport cohérent et complémentaire, sous la bannière « FLUO GRAND EST », prendra en compte les **spécificités territoriales**.

Le bouquet de solutions de mobilités alternatives a été renforcé en 2019 : flottes partagées de véhicules, déploiement de bornes de recharges pour les collectivités, les entreprises et l'habitat collectif, motorisations propres.

L'amélioration continue de l'intermodalité physique entre les différents modes de transport constitue une ligne directrice des interventions de la Région, permettant d'améliorer les interconnexions entre les offres de transports, de faciliter les correspondances pour les usagers, et de renforcer l'attractivité de l'offre globale de mobilité alternative.

INVESTIR DAVANTAGE L'EXIGENCE D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

LA RÉGION GRAND EST, UN ACTEUR TERRITORIAL DE LA SANTÉ

La Région **structurera son action en matière de santé pour la rendre plus visible**. Elle souhaite s'affirmer davantage comme partenaire des autres acteurs – ARS, Départements, etc. –, dans la mise en œuvre de la politique nationale de santé en Grand Est, et accompagner les transformations du système de santé dans l'intérêt des populations.

Pilote reconnu en matière de formations sanitaires et sociales, dans le domaine de la prévention et du soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, la Région **renforcera son rôle dans l'écosystème de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation**.

Par cette démarche volontariste, elle veut accroître l'attractivité du territoire, tout en abordant le champ de **la santé comme un levier de développement économique**.

En 2020, les principales actions seront la poursuite du soutien aux Maisons de Santé pluriprofessionnelles, la mise en œuvre de la politique en faveur de maisons des internes et l'innovation pour la santé de demain, via la télésanté notamment.

DES INVESTISSEMENTS POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Un accompagnement affirmé à l'artisanat, à la création d'entreprises, à l'économie sociale et solidaire

Dans un souci d'amélioration continue de l'offre de service aux porteurs de projets en création ou reprise d'activités, une réflexion sera engagée en 2020 pour une version toujours plus opérante de l'offre, plaçant le bénéficiaire au centre du programme.

En 2019, un Pacte transmission-reprise engageant dans une ambition commune la Région, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Est et la Chambre

régionale des métiers et de l'artisanat, a été voté. L'ambition pour 2020 est d'apporter aux cédants un accompagnement équivalent dans les territoires du Grand Est, avec la volonté affirmée de **détecter, identifier, sensibiliser, accompagner** les cédants potentiels, en amont de l'acte de cession et jusqu'à finalisation du projet, et de mener un travail à destination des repreneurs potentiels.

LE SPORT, VECTEUR DE DYNAMIQUES TERRITORIALES ET SOCIALES

2020 sera marquée par le soutien au sport (équipements et pratiques sportives), vecteur fort de développement régional.

Ce soutien favorisera aussi le développement du sport dans ses objectifs de performance, via l'accompagnement des plus de 300 clubs et sportifs de haut niveau et la contribution à la préparation des JO de Paris 2024, à travers l'obtention du label **« Terres de jeux 2024 »**.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région programme des travaux d'investissements du patrimoine des trois **centres de ressources, d'expertise et de performance sportives – CREPS** (Essey les Nancy, Reims, Strasbourg). Elle privilégie la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2025 (PPI CREPS Grand Est), avec l'ambition de faire des CREPS des établissements parfaitement intégrés à la politique sportive régionale et de conforter leurs missions d'accueil et de préparation des meilleurs sportifs de niveau national ou mondial. Elle entend aussi qu'ils puissent assurer dans de bonnes conditions le développement d'une offre de pratiques sportives de qualité et de proximité. En 2020, des opérations lourdes d'investissement seront conduites (construction d'une résidence d'hébergement sur chaque site notamment), pour réserver les meilleures conditions d'accueil aux sportifs en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

VERS UN NOUVEAU MODÈLE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Depuis février 2017, l'élaboration du SRADDET, « Grand Est – Territoires », a permis de définir un projet régional partagé pour un développement durable et équilibré des territoires en misant sur les transitions énergétique et écologique et sur toute forme de coopération territoriale.

L'adoption du SRADDET étant prévue fin 2019, **2020 sera sa première année de mise en œuvre, fondée sur la mobilisation de toutes les politiques sectorielles de la Région et sur la contribution des partenaires de la Région et des territoires.**

SOUTENIR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Après le vote d'une architecture globale d'intervention en faveur des territoires en avril 2017, notre collectivité a renforcé le soutien aux projets communaux et intercommunaux.

La Région soutient résolument les projets des territoires qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la création de nouveaux services et/ou équipements. Selon les dispositifs, l'aide est bonifiée pour les territoires fragiles, les projets intercommunaux et ceux permettant d'économiser le foncier ou de ne pas imperméabiliser les sols, conformément aux orientations du SRADDET.

Avec l'augmentation significative des taux et plafonds d'aides (communes rurales, friches) et l'élargissement de l'éligibilité à de nouveaux bénéficiaires (Bourgs structurants en milieu rural – BSMR et Espaces urbains structurants – EUS), les dispositifs régionaux rencontrent un réel succès.

En 2020, ils seront optimisés pour gagner en lisibilité et favoriser l'émergence d'une contractualisation avec les territoires.



LES CONTRATS DE TERRITOIRES

Des contrats de territoires sont à l'étude avec les 149 EPCI du Grand Est pour rendre l'action de la Région plus lisible dans toutes ses dimensions sectorielles et établir une relation de partenariat Région-Territoire, en lien étroit avec les Maisons de Région, pour un développement des territoires, en déclinaison du SRADDET et des autres grands schémas régionaux.

Cette démarche de contractualisation permettra de généraliser les bonnes pratiques expérimentées dans le cadre du Pacte pour la Ruralité avec 11 territoires pilotes en 2018¹⁵ et 2019¹⁶. Les projets propres à chaque territoire, qui émergent grâce à cette démarche innovante, pourront être soutenus par les dispositifs en vigueur, en mobilisant le Fonds d'innovation rurale (FIR), voire dans le cadre d'une contractualisation.

15 Brie et Champagne Argonne, Côte des Bars, Madine, Sarrebourg, Val de Villé, Val d'Argent.

16 Rethélois, Ouest Vosgien/Meuse Rognon, Longuyonnais/Coeur du Pays Haut, Saulnois, Sundgau.

METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Au titre du Pacte pour la Ruralité, de la gouvernance du SRADDET ou de l'ingénierie territoriale, la Région affirmera davantage en 2020 sa place et son rôle dans l'animation des territoires (réseau des SCoT, Réseau Rural, optimisation de l'ingénierie territoriale, etc.).

DONNER DES CLÉS D'AVENIR À LA JEUNESSE DU GRAND EST

La Région renforcera en 2020 sa politique en faveur de la jeunesse. Elle développera notamment son action autour des quatre grands défis déjà initiés :

- donner les clés de l'insertion professionnelle ;
- entreprendre ;
- s'engager et être des citoyens actifs ;
- élargir les horizons par les mobilités et l'accès à la culture.

À travers ces quatre grandes priorités, l'effort sera notamment porté sur les éléments marquants suivants : logement des jeunes, promotion de la citoyenneté et du vivre-ensemble via « Le Mois de l'Autre », lutte contre le décrochage scolaire. L'ensemble de la politique de la jeunesse sera soutenu par le dispositif Jeun'Est, qui verra son offre étoffée et renouvelée en 2020.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce défi pose en priorité la question de l'orientation professionnelle. Les 44 Missions locales du Grand Est et le réseau des Centres d'Information Jeunesse jouent ici un rôle central. Pour les jeunes en situation de « décrochage » et sortant du système scolaire, la Région développe des actions favorisant une nouvelle dynamique individuelle.

ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

La Région fait du développement de la culture entrepreneuriale l'un de ses axes prioritaires à destination de la jeunesse. Il s'agit de développer l'esprit d'entreprendre mais aussi la création d'entreprise grâce notamment au dispositif « Entreprenariat

des jeunes » qui soutient et encourage la créativité et l'audace. Un partenariat actif avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse dynamise cette priorité.

SE MOBILISER POUR L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETÉ DES JEUNES

La Région favorise l'engagement des jeunes et leur capacité à être des citoyens éclairés et confiants. Elle développe des actions d'animation de la vie lycéenne, dont le Mois de l'Autre, et renforcera ses actions pour le Mois de l'Europe. Des projets citoyens ou professionnels sont aidés dans le cadre de dispositifs comme « Expériences de Jeunesse ». Le Conseil Régional des jeunes, assemblée représentant la jeunesse du Grand Est, sera renouvelé en janvier 2020 et le Service civique soutenu.

ÉLARGIR LES HORIZONS DES JEUNES ET FAVORISER L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Il s'agit de contribuer au développement personnel des jeunes et de favoriser leur épanouissement par la mobilité. Avec ses quatre frontières, le Grand Est bénéficie d'une opportunité exceptionnelle de mobilité transfrontalière, européenne et internationale pour les lycéens et étudiants.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LE VIVRE ENSEMBLE

La Région renforcera son soutien à la vie associative afin d'encourager la dynamique de projets, le bénévolat, la structuration des réseaux associatifs. Elle confortera le Dispositif d'Aide à la Vie Associative de Proximité (DIVAP) et développera les liens et des objectifs communs avec les têtes de réseau associatives.

Elle fera du rapprochement « citoyens – élus » une priorité en 2020, en proposant aux habitants du Grand Est, notamment aux jeunes, de participer et contribuer aux politiques publiques, à leur évolution. L'avenir de la région nécessite une vision commune et participative, un avis de citoyens engagés pour leur territoire.

Notre collectivité s'attachera aussi à développer la lutte contre les discriminations dans toutes ses politiques, par des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en confortant le leadership féminin. Elle favorisera aussi des projets visant une meilleure intégration des personnes en situation de handicap. Enfin, elle poursuivra la construction du dialogue interreligieux, garant de mieux-vivre ensemble et vecteur d'éducation chez les jeunes.





PARTIE 3



LES RESSOURCES HUMAINES DE LA RÉGION GRAND EST

DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DU GRAND EST

OBJECTIF N° 1 : **HARMONISER** **ET FORMALISER** **LES PRATIQUES** **ET PROCÉDURES**

LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RÉGIONAUX

Le nouveau régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP) est mis en application depuis le 1^{er} janvier 2018. Plusieurs principes intangibles ont été appliqués lors de la construction et de la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire :

- l'architecture du régime indemnitaire est commune à tous les agents : agents du siège, des Maisons de la Région et des lycées perçoivent un régime indemnitaire obéissant à des règles communes ;
- la rémunération des agents doit être la contrepartie des fonctions exercées et de l'engagement dont chacun fait preuve dans l'exercice de ses missions de service public ;
- un principe d'équité : à fonction équivalente, les agents perçoivent un régime indemnitaire calculé de manière identique ;
- la mise en œuvre du régime indemnitaire n'a généré aucune perte de rémunération.

En 2020, conformément aux dispositions du Plan Qualité de services et Valorisation des Métiers présenté en Comité Technique du 14 mai 2019, sera proposé aux encadrants des établissements d'enseignement, aux agents des Équipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents et aux équipes des TRM (Titulaires Remplaçants Mobiles) un changement du cadre d'emploi des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements) vers celui des ATT (Adjoint Technique Territorial), leur permettant ainsi de bénéficier d'un plafonnement de régime indemnitaire plus favorable.

LES FICHES DE POSTE ET LA FICHE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Les campagnes d'évaluation 2018 et 2019 ont constitué un marqueur fort de la mise en œuvre de la fusion et d'une gestion unifiée des agents de la nouvelle entité.

Au sein des établissements scolaires et dans les services administratifs, les fiches supports des entretiens professionnels présentent désormais une unité de forme et de fond, permettant aux évaluateurs comme aux évalués de bénéficier d'une égalité de traitement, quels que soient leur lieu d'exercice et leur emploi.

Désormais, tous les agents de la Région bénéficient d'une fiche de poste décrivant leurs missions, assise sur un référentiel métier unique. En 2020, une démarche de dématérialisation de la procédure d'évaluation sera entamée.

LE NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) EST MIS EN APPLICATION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018.

LE CADRE D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

La Région Grand Est fait reposer sa participation au titre de l'action sociale de ses agents sur six piliers :

- Le « socle commun » constitué par les prestations d'action sociale versées aux agents par la Région Grand Est calquées sur ce qui est délivré à minima par l'État à ses agents.
- La restauration : depuis le 1^{er} novembre 2018, la Région a étendu le dispositif de prise en charge des frais de restauration notamment par le bénéfice des tickets restaurant.
- Le fonds social de secours : il est mis à la disposition des assistants sociaux du travail de la Région, qui l'utilisent exclusivement sur des critères sociaux.
- Les prestations sociales confiées à un prestataire extérieur : les agents ont accès à un panel de prestations leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie familiale et de les soutenir en cas de situations sociales difficiles.

- La Protection Sociale Complémentaire
- Risque « santé » : la Région propose d'aider financièrement les agents en cas d'acquisition de garanties d'assurance du risque « santé » par les agents à un contrat individuel labellisé.
Risque « prévoyance » : la Région a fait le choix d'opter pour une convention de participation à adhésion facultative pour la couverture de ce risque. Les agents restent libres d'y adhérer ou non, la Région prenant en charge l'intégralité du coût de l'adhésion.
À ce jour, 4 762 agents adhèrent au contrat Région.
- Les actions de convivialité entre agents confiées à l'Amicale Grand Est (voir infra)

HARMONISER LE RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LES DIFFÉRENTS SITES

Le nouveau règlement du temps de travail a été adopté en Séance plénière du 20 juin 2019 pour une application au 1^{er} septembre 2019 pour les agents des EPLE et EPLEA et au 1^{er} janvier 2020 pour les agents des sites administratifs. Il s'inscrit strictement dans le cadre imposé par la loi, qui fixe la durée annuelle légale du travail à 1 607 heures, et revêt 4 enjeux principaux :

- mettre en place un dispositif équitable d'organisation du temps de travail dans le cadre de la communauté de travail que forment l'ensemble des agents de la Région ;

- adapter l'organisation du temps de travail aux attentes des agents et des usagers dans un souci collectif d'efficacité dans la mise en œuvre de l'action régionale et du service public ;
- prendre en compte les spécificités de certains services de la collectivité ;
- promouvoir les pratiques innovantes en matière de temps de travail qui sont à la fois gage d'efficacité et de bien-être au travail.

OBJECTIF N° 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

DES ORGANIGRAMMES LISIBLES ET STABLES, UNE MEILLEURE RÉPARTITION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Le pari de réunir les trois anciens territoires et de construire une culture commune dans le cadre d'une communauté de travail est en passe d'être réussi.

La collectivité s'organise désormais autour de cinq Directions générales adjointes et d'un secrétariat général. Les organisations seront totalement finalisées d'ici à fin 2019 autour de feuilles de route clairement définies et présentées au Comité Technique.

LA COLLECTIVITÉ S'ORGANISE AUTOUR DE CINQ DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET D'UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

S'agissant des besoins nouveaux, la Région s'attache autant que faire se peut à étudier et mettre en œuvre des mesures de redéploiement au sein de ses services, de sorte à ce que les recrutements nets soient compensés par des suppressions nettes (hors transferts de compétences).

PRENDRE EN CHARGE LES AGENTS EN DIFFICULTÉS

Les services proposés aux agents, tant en ce qui concerne la médecine que le service social du travail, étaient inégaux sur les trois sites. Certains territoires n'étaient plus couverts, ce qui générait une iniquité de traitement entre les agents.

Un « plateau médical » a vu le jour avec deux médecins du travail coordonnateurs et huit infirmiers du travail installés dans les Maisons de Région, au plus proche des agents, notamment ceux des lycées.

À ce dispositif s'ajoutent

- l'existence du Pôle médico-social du Service Qualité de Vie au Travail de la DRH qui comprend, notamment, trois assistantes sociales du travail et trois référents handicap.

LA PART DES AGENTS À TEMPS PARTIEL AU 31.12.2018

	Fonctionnaires	Contractuels
Hommes travaillant à temps partiel	53	13
dont temps partiel de droit ou sur autorisation	53	13
Femmes travaillant à temps partiel	549	67
dont temps partiel de droit ou sur autorisation	549	67

Soit 8,21 % de nos agents.

- au sein du Pôle Prévention des Risques Professionnels, un véritable réseau professionnalisé des assistants de prévention, constitué de 15 ADP, postes exclusivement consacrés à cette mission, appuyé par 3 préventeurs.

Une cellule de transition professionnelle sera pleinement opérationnelle en 2020. Elle met en œuvre le dispositif de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel.

Enfin, en 2020 se poursuivra le chantier du diagnostic des Risques Psycho Sociaux débuté fin 2019 par la diffusion et le traitement d'un questionnaire de recensement auprès des agents.

UNE AMICALE GRAND EST OUVERTE À TOUS LES AGENTS

L'Amicale poursuivra son action de « faire Grand Est » à destination des tous nos agents. La Région maintiendra le soutien qui lui est octroyé.

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION UNIFIÉE ET SYSTÉMATISÉE DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Le projet consiste à doter l'ensemble des agents de la collectivité de vêtements de travail rendus nécessaires par le caractère salissant de leurs activités et d'équipements de protection individuel.

Les premières livraisons auront lieu en novembre 2019. 2020 verra la mise en place du « compte à points » ouvert pour chaque agent et l'organisation d'une seconde vague de livraison.

L'enveloppe globale affectée au financement du projet est de 5,8 M€, dont les paiements s'échelonneront entre 2019 et 2023, budgétés via le vote d'une Autorisation d'Engagement.

AMÉLIORER LES LOCAUX SOCIAUX DANS LES LYCÉES

Une autorisation de programme prévisionnelle de 16 M€ sur une période prévisionnelle de 5 ans (2018-2022) a été



mise en place pour permettre la réalisation d'études et de travaux, au bénéfice du personnel technique territorial, dans les locaux de travail situés dans les lycées et CFA publics du Grand Est.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA COMMUNICATION ET L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE COMMUNE

DES FORMATIONS ADAPTÉES

2020 verra l'adoption d'un plan pluriannuel de formation qui devrait s'articuler autour de 4 orientations principales:

- Porter l'ambition de ses collaborateurs : la préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale;

- Être en mesure d'assurer la responsabilité de ses missions : les cycles professionnalisant;
- Manager dans le changement, poser les bases du management de demain : Manag'est, l'école des managers;
- Réduire la fracture numérique : donner les moyens à tous les collaborateurs d'appréhender sereinement les outils.

UNE COMMUNICATION INTERNE À L'USAGE DE TOUS LES AGENTS

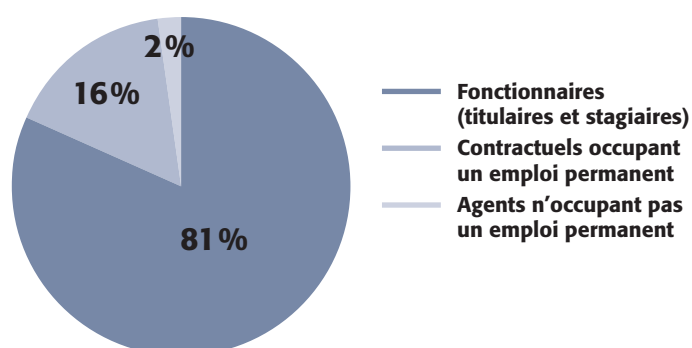
Il s'agit avant tout de favoriser la culture commune, le vivre ensemble et le « faire Région Grand Est ».

2020 VERRA L'ADOPTION D'UN PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION

LES EFFECTIFS DE LA RÉGION GRAND EST

7 747
AGENTS¹⁷

LA RÉPARTITION AU 31.12.2018



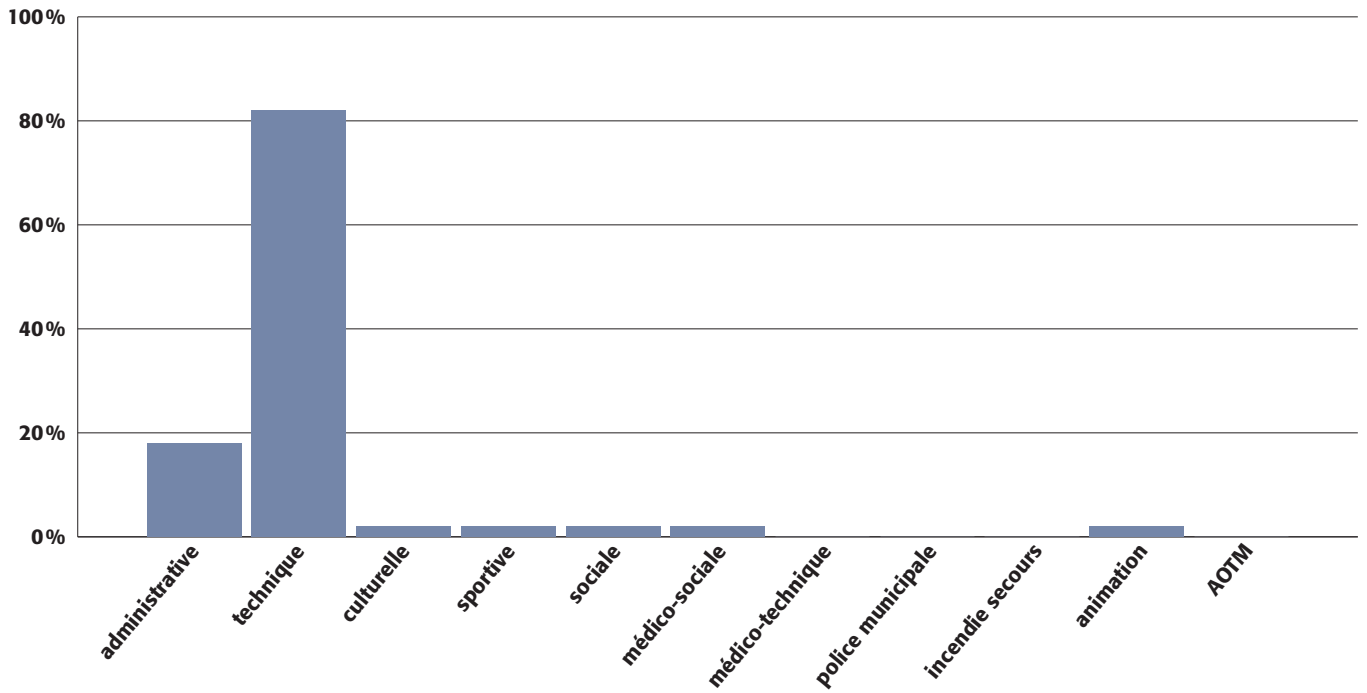
LA PYRAMIDE DES ÂGES AU 31.12.2018

Âge	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
moins de 25 ans	11	94	35
25 à 29 ans	127	130	49
30 à 34 ans	297	151	17
35 à 39 ans	465	152	14
40 à 44 ans	590	177	14
45 à 49 ans	1 146	181	9
50 à 54 ans	1 524	159	8
55 à 59 ans	1 392	134	5
60 à 64 ans	528	57	2
65 ans et plus	24	1	1
TOTAL	6 104	1 236	154

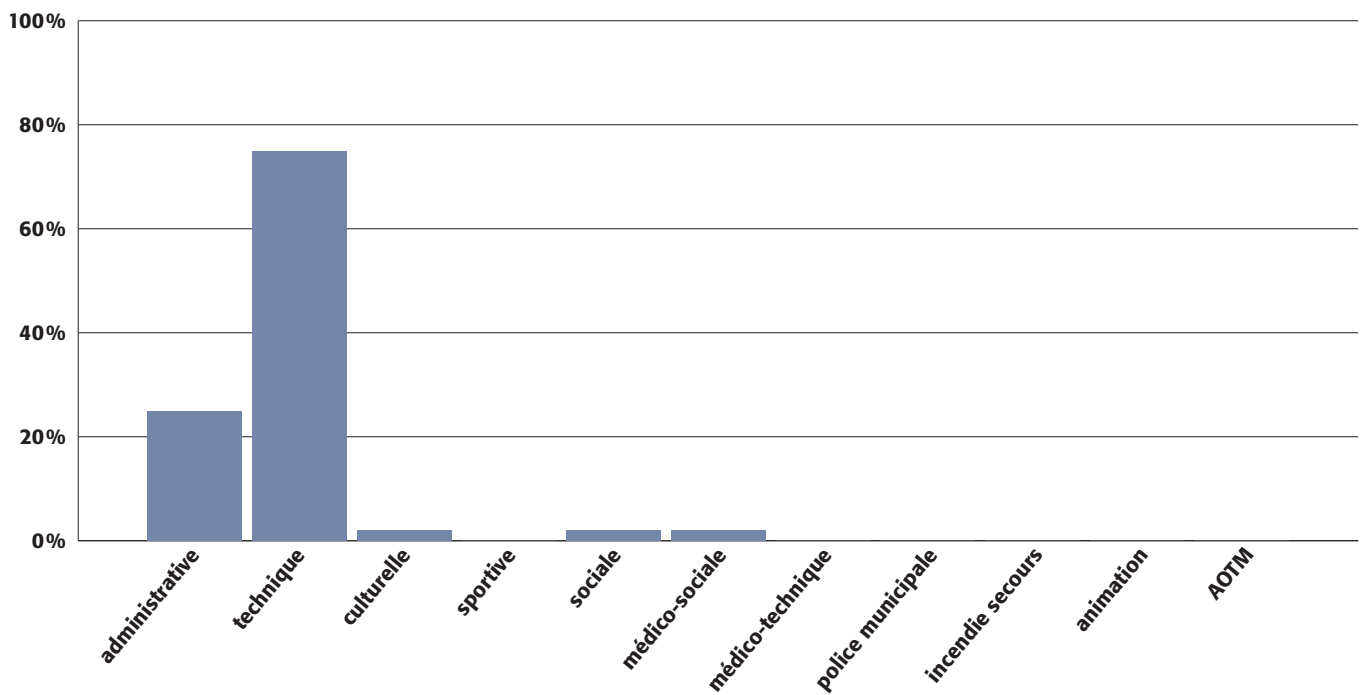
¹⁷ Effectif établi lors de la dernière décision budgétaire.

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

FONCTIONNAIRES : RÉPARTITION PAR FILIÈRE



CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT : RÉPARTITION PAR FILIÈRE



LE BILAN SOCIAL 2018 FAIT APPARAÎTRE LES DÉCOMPOSITIONS DE RÉMUNÉRATIONS SUIVANTES

Fonctionnaires sur emploi permanent	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités au titre de l'article 111		dont primes et indemnités (y.c. heures supplémentaires) relevant de l'article 88 (hors remboursement de frais)		dont NBI		dont heures supplémentaires ou complémentaires (hors article 88)	
	3.1.1		3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 883 704	20 325 818	329 517	1 113 617	2 074 551	6 667 856	38 106	141 341		0
Catégorie B	1 662 831	7 516 644	110 896	461 421	463 726	2 075 261	17 134	23 379	19 077	25 191
Catégorie C	25 074 412	91 987 364	1 661 285	6 141 864	4 880 263	18 558 998	223 090	469 000	111 717	115 986
TOTAL	32 620 948	119 829 826	2 101 698	7 716 901	7 418 540	27 302 115	278 330	633 720	130 794	141 177

Fonctionnaires sur emploi permanent	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1		3.2.1.1		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	2 821 183	9 589 833	1 052 806	3 320 744		972
Catégorie B	339 000	705 806	94 829	185 626	627	2 309
Catégorie C	3 884 010	14 199 789	734 885	2 632 845	15 736	22 411
TOTAL	7 044 194	24 495 428	1 882 520	6 139 215	16 363	25 692



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional · 1 place Adrien Zeller
BP 91006 · F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 · Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région · 5 rue de Jéricho
CS 70441 · F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 · Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région · place Gabriel Hocquard
CS 81004 · F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

